

DECISION N° 2018- 96
DELEGATION DE SIGNATURE

Le directeur général de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,

Vu le décret n° 73-250 du 7 mars 1973 modifié portant création de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles R*321-9 et suivants,

Vu l'arrêté du ministre de la cohésion des territoires en date du 25 septembre 2018 portant renouvellement du mandat de M. Alain TOUBOL en tant que directeur général de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,

Décide :

Article 1 :

Délégation est donnée à Monsieur Régis STENGER, directeur des études et travaux, à l'effet de signer la convention cadre Action Cœur de Ville de Sarrebourg.

Article 2 :

La présente décision applicable le 15 octobre 2018 sera publiée sur le site internet de l'établissement public foncier de Lorraine.

A Pont-à-Mousson, le 12 octobre 2018

Le Directeur général

Alain TOUBOL

